

CC67

Joel Vanderstigel
3 rue de la butte aux bergers
95470 St Witz
tel: 01 34 68 44 06
mob: 06 37 51 02 65

Saint Witz le 30 aout 2017

à Monsieur le Commissaire Enquêteur

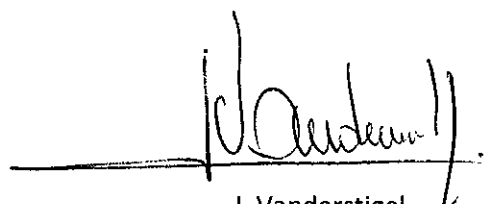
Objet: Enquête publique sur le PLU

Monsieur,

Vous trouverez ci joint une liste de points que j'aimerais voir corrigés dans le PLU en cours d'enquête publique.

Le dernier point relatif aux lieux de culte est motivé par une expérience vécue dans notre zone d'activité ou un bâtiment avait été détourné de sa vocation initiale pour devenir un lieu de culte.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte mes remarques et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, recevez, Monsieur le Commissaire, mes salutations les plus respectueuses.



J. Vanderstigel

PJ : liste de points à prendre en compte

REÇU LE
30 AOUT 2017
MAIRIE DE ST WITZ

Rapport de présentation :

- Page 13 dernière ligne : remplacer « AU eco 2 e AU eco3 » par : « AU eco2 et AU eco3 »
- Page 15 : remplacer « la présentation des choix retenues » par « la présentation des choix retenus »
- Page 46 : dans la liste des sites archéologiques rectifier l'orthographe de « Montmélian » sans mettre de « t ».
- Page 90 : vie associative : la liste des associations n'est pas exhaustive

Plan de zonage du village et de la commune :

- Délimitation de la zone UA :

il serait plus logique d'étendre la délimitation de cette zone AU pour retrouver celle de la zone UG du POS. Ceci permettrait de réincorporer une partie de la rue des joncs et de rue de la fontaine aux chiens , historiquement conformes au même règlement que celui de UA.

Règlement des zones UA1-UB 1-UE1-AU1 :

- Dans le paragraphe « Occupation ou utilisation des sols interdites », il serait utile d'ajouter les lieux de culte.

